



AVIS OFFICIEL ELECTIONS DES AUTORITES CANTONALES

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 2 et 23 mars 2025 pour les élections cantonales.

I. ELECTIONS CANTONALES

1. Election au Conseil d'Etat

L'élection du Conseil d'Etat a lieu :

- **le dimanche 2 mars 2025 – 1^{er} tour ;**
- **le dimanche 23 mars 2025 – 2^{ème} tour.**

2. Election des députés au Grand Conseil

L'élection des députés au Grand Conseil a lieu **le dimanche 2 mars 2025.**

3. Election des députés suppléants au Grand Conseil

L'élection des députés suppléants au Grand Conseil a lieu **le dimanche 2 mars 2025.**

II. EXERCICE DU DROIT DE VOTE

1. Vote à l'urne

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

- Le dimanche 3 mars 2025 de 9 à 12 heures
- Le dimanche 23 mars 2025 de 9 à 12 heures (sous réserve d'un deuxième tour à l'élection du Conseil d'Etat).

2. Vote par correspondance (envoi par poste)

L'électeur qui souhaite exercer son vote par la voie postale doit affranchir, sous peine de nullité, l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste (art. 14 al. 1 OVC). L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection (art. 14 al. 2 OVC).

La commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC).

3. Vote par dépôt à la commune au poste de police

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet, à la rue de Lausanne 23 selon les modalités suivantes :

Ce dépôt pourra être fait dès le lundi suivant la réception du matériel de vote, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons lire attentivement les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

III. DIVERS

Dans le présent avis de convocation, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment toute personne indépendamment de son genre.

Pour toutes questions concernant les élections cantonales (modalités et date du dépôt des listes, éligibilité, etc.) nous vous renvoyons à la loi cantonale sur les droits politiques du 13 mai 2004 (LcDP), à l'ordonnance sur le vote par correspondance du 13 décembre 2023 (OVC) ainsi qu'aux arrêtés du Conseil d'Etat du 30 octobre 2024 concernant (cf. Bulletin officiel du 08.11.2024):

- l'élection du Conseil d'Etat pour la législature 2025-2029 ;
- l'élection des membres du Grand Conseil pour la législature 2025-2029.

LA CHANCELLERIE

Sion, décembre 2024